

### Questions orales

Dans ma réponse, j'ai repris l'expression qu'il avait utilisée, tout en précisant que selon moi, toutes les régions du pays pouvaient faire mieux et devraient faire davantage.

Je n'ai pas prononcé un seul mot péjoratif contre Ottawa ou la région de la capitale nationale. À mon avis, il s'agit manifestement d'une région extrêmement prospère et novatrice du pays. Le gouvernement a dû prendre, dans la région et dans tout le pays, certaines initiatives qui ont des répercussions négatives sur certaines institutions de la région, et je le déplore vivement.

Je souhaiterais avoir plus d'argent pour faire davantage, mais je crois que les habitants de la capitale nationale, qui sont les principaux responsables du fonctionnement efficace du gouvernement fédéral, se rendent compte, je pense, peut-être plus que la plupart des gens, jusqu'à quel point il est important de parvenir à une saine gestion des finances du pays. À l'instar de nous tous, ils apportent leur contribution à cet égard, et je le reconnais volontiers. Je peux garantir à mon collègue que ni moi ni aucun membre du gouvernement ne partage la déclaration qui a été faite par le journaliste en question.

\* \* \*

### LES PLUIES ACIDES

**M. Bob Corbett (Fundy—Royal):** Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, ma question s'adresse à son secrétaire parlementaire. Récemment, des signes décourageants nous permettent de croire que le gouvernement Bush renonce à l'engagement pris plus tôt cette année de réduire les pluies acides. Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire quelles mesures les fonctionnaires du ministère prennent pour faire comprendre au gouvernement américain que les problèmes environnementaux découlant des pluies acides sont tout ce qu'il y a de plus réel?

**M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, premièrement, je veux déclarer, au nom du gouvernement du Canada, que nous croyons fermement que des éléments de preuve suffisants démontrent les effets transfrontaliers des pluies acides. En ce moment, la Cour d'appel des États-Unis étudie ces éléments de preuve. Évidemment, le gouvernement de l'Ontario est l'une des parties dans cette cause.

Néanmoins, la position du gouvernement des États-Unis démontre clairement la nécessité que le Congrès de ce pays légifère sur les pluies acides. En outre, cette affaire vient confirmer le besoin d'un accord bilatéral entre le Canada et les États-Unis. À cet égard, les représentants du Canada ont déjà rencontré à deux reprises ceux des États-Unis pour préparer le terrain en vue des discussions qui, nous l'espérons, déboucheront sur la signature d'un accord bilatéral. Une troisième rencontre est prévue en janvier.

En terminant, je fais remarquer que l'ambassadeur Birney, dans une récente entrevue accordée au *Globe and Mail*, déclarait, en faisant allusion à 1990: «Je crois bien que ce sera l'année où nous pourrions signer un accord concernant les pluies acides avec les États-Unis.» Nous partageons cet espoir, monsieur le Président.

\* \* \*

### QUESTION DE PRIVILÈGE

#### L'ACCÈS À L'INFORMATION

**M. le Président:** Le vendredi 3 novembre, le député de York-Centre a demandé le consentement unanime de la Chambre afin de soulever une question de privilège à l'ouverture de la séance sans donner de préavis écrit.

[Français]

En substance, la question portait sur ce que le député de York-Centre a qualifié d'intervention délibérée d'un agent de la Banque fédérale de développement pour empêcher qu'on lui remette des documents que la Banque avait accepté de lui fournir. Le député a dit qu'il voulait avoir ces documents pour les remettre à la GRC. En prévision de leur réception, il avait organisé une rencontre avec des gens de la GRC dans son bureau le jeudi après-midi. Il s'est trouvé que les documents n'ont pas été remis au député pour cette réunion.

[Traduction]

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a expliqué, à l'appui de la question de privilège, que les documents demandés à la banque étaient du domaine public, car ils avaient déjà été transmis à la *Gazette* de Montréal. Il a ajouté que le fait que la banque n'avait pas remis les documents au moment convenu avait empêché le député de York-Centre de les transmettre à la GRC. Les deux députés ont soutenu que la décision de retenir les documents prise par un agent de la banque à Ottawa constituait une ingérence dans les droits et obligations de ce